

ANNEXE 2

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Scrutin électronique du jeudi 1^{er} au jeudi 8 décembre 2022

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE
Groupe 1 (ITRF) : personnels de catégorie A

Rappel : Les organisations syndicales affiliées à une même union ne peuvent présenter des candidatures concurrentes. Chaque organisation ne peut présenter qu'une liste de candidats. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes.

Liste présentée par (nom exact de l'organisation syndicale déposant la liste) :

.....
.....

Déclare être candidate au titre de l'élection à la commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur et certifie remplir toutes les conditions requises¹ pour pouvoir déposer la présente liste de candidats.

Déclare déposer par catégorie les listes de candidatures dont les noms suivent présentés dans l'ordre suivant(*) :

(*) la qualité de titulaire et de suppléant ne doit pas apparaître. Le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié (art. 12, 18 et 19 notamment) relatif aux CPE précise que « les listes de candidats comprennent autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (nb titulaires, nb suppléants) pour une catégorie donnée » et que « les élus titulaires et suppléants sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste »

LISTE DES CANDIDATS

Les listes doivent être accompagnées des déclarations de candidature (annexes 3) signées par chaque candidat(e).

La liste doit comprendre 4 candidat(e)s.

	Nom d'usage	Prénom
1		
2		
3		
4		

Nom, prénom et coordonnées (notamment adresse mail) du/de la délégué(e) de la liste susmentionnée et du/de la délégué(e) suppléant(e), le cas échéant :

.....
.....
.....

¹ Code général de la Fonction publique, articles L. 211-1 à L. 211-4

Fait à Nice, le

Prénom, nom et signature en original du représentant habilité à déposer la liste :

DOIT PARVENIR à : Université Côte d'Azur – DAJIM Elections professionnelles, Grand Château, 28 avenue Valrose, 06103 NICE Cedex 2 **avant le jeudi 20 octobre 2022 à 14H00**, délai de rigueur.